

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE-EST

## COMMUNE DE BETTELAINVILLE



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2024

#### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE :	15
PRESENTS :	09
VOTANTS :	14

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 décembre à vingt heures,  
Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie  
en séance publique sous la Présidence de Monsieur Bernard DIOU, Maire.

**Date de l'envoi de la convocation :** 09 décembre 2024

**Date d'affichage :** 19/12/2024

#### **Etaient présents :**

Mmes Sylvie NEMETH, Clotilde PEULTIER, Joëlle VALENTIN.

MM Bernard DIOU, Joël DAGNEAUX, Jean-Marc COUTURIER, Laurent GILLES, Yves METHIA,  
Joël SABATIER.

#### **Absents ayant votés par procurations :**

Mme Jocelyne TASSETTI donne pouvoir à Mr Joël DAGNEAUX

Mme Aline LELEUX donne pouvoir à Mme Joëlle VALENTIN

Mme Christelle MORIS donne pouvoir à Mme Sylvie NEMETH

Mr Stéphane MATHIEU donne pouvoir à Mr Bernard DIOU

Mr Pascal VIGNALE donne pouvoir à Mr Laurent GILLES

#### **Absents excusés n'ayant pas donné de vote par procuration :**

**Absents non excusés :** Mme. Sandrine LARGNIER.

**Absent au moment du vote :** 0

**Secrétaire de séance :** Mme Amandine LORANG

## **DCM 2024-12-13-4 : ENERGIE – Convention de pilotage du plan de solarisation**

Monsieur le Maire explique que depuis plusieurs années les énergies renouvelables connaissent un fort développement (éolien, photovoltaïque, biomasse, ...). Cette volonté de développement est en cours d'accélération avec les lois sur la transition énergétique, la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables, mais également avec la flambée récente du coût de l'énergie (gaz et électricité qui connaissent des fluctuations importantes).

Ainsi, dans son projet de territoire 2020-2030, la CCAM marque sa volonté d'engager la transition énergétique et la production d'énergie renouvelable dans son axe 7. Plusieurs projets sont déjà en cours : la solarisation de l'ISDND d'Aboncourt via un AMI et l'étude sur le déploiement du photovoltaïque sur des bâtiments ou sites communaux.

Pour la mise en œuvre de la solarisation, la CCAM souhaite structurer un outil de portage de ces projets.

Lors d'une réunion technique le 11/09/2024, les maires des communes ont déjà acté plusieurs principes :

- Coordination de la solarisation des bâtiments communaux par la CCAM, au titre de sa compétence « soutien aux actions de maîtrise de l'Energie, au développement des énergies renouvelables et à la filière bois » ;
- Portage de projets sur bâtiments et sites publics, en incluant les puissances faibles ;
- Mutualisation des études et des travaux ;
- Structuration d'un outil de portage des investissements, dont les caractéristiques restent à définir au niveau de la CCAM.

À la vue de ces différents principes, il paraît nécessaire d'avancer sur la mise en œuvre de ce projet.

D'une part, par la signature d'une convention de pilotage de projet dont l'objet est, pour l'ensemble des collectivités prêtes à partager le projet, de donner mandat à la CCAM pour :

- L'organisation et le suivi du pilotage,
- La recherche et la demande des subventions,
- La prise en charge des frais d'études,
- Le lancement des études de faisabilité technique et financière,
- L'animation du comité de suivi.

Le Maire rappelle la volonté de la commune d'être partie prenante du projet et propose au conseil municipal de signer la convention de pilotage.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,**

- **D'APPROUVER** le conventionnement sur le pilotage du projet de solarisation entre les communes et la CCAM ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente convention.

**VOIX POUR : 13**  
**VOIX CONTRE : 1**

Délibération exécutoire  
Compte tenu de sa publication le 17/12/2024

Pour extrait conforme au registre des délibérations.  
Bettelainville, le 17/12/2024

Le Maire,  
Bernard DIOU.

